RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Syndicat Intercommunal d'Assainissement
<u>DÉPARTEMENT DES</u> HAUTES PYRENEES	de la Haute Vallée d'Aure
	SÉANCE DU 10 avril 2024
NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au comité syndical: 16	L'an 2024, le 10 avril, à 16 h 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué,
En exercice : 16	s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances,
Présents : 11	sous la présidence de M. Jean Mouniq
Absents : 5	
Procuration :	Présents: Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Jean-Michel ISOART,
Qui ont pris part à la	André MIR, Louis RICARD, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT,
délibération : 11	Dominique FOURCADE LAVIGNE, André DUBAN, Alain PENEVEYRE, Michel TRESALET,
Date de la convocation :	Absents excusés :
27 mars 2024	<u>Absents</u> : Mrs Didier BRUN, Lucien FERRAS, Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI
Date d'affichage :	
27 mars 2024	A été désigné secrétaire de séance : Mr Louis RICARD
Objet de la délibération :	
Compte de gestion 2023	Le comité syndical, après en avoir délibéré :
	- Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 dressé par Madame Ludivine LABEYRIE, Inspecteur divisionnaire FIP classe normale, du syndicat d'assainissement.
Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,	
	Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération N°01-04-2024

Le Président Jean MOUNIQ Le Secrétaire Louis RICARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINTSSEMENT
ACCUSÉ de réception en préfecture
DE LA HAUTE VALLEE D'AUR
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Promenade du Bernet 65170 VIELLE-AURE